

H. LEBLANC DE MARCONNAY,
Editeur.

EPHMERIDES D'AVRIL.

19 avril 1689—Mort, à Rome, de Christine, reine de Suede, qui avait abdiqué à l'âge de 27 ans pour se consacrer aux arts et aux sciences.
20 avril, 1809—Bataille d'Abensberg, gagné par Napoléon sur les Autrichiens.

POÉSIE CANADIENNE.

Pour le Populaire.

LA PRIERE D'UNE JEUNE FILLE.

Sous la voûte d'azur, où le saint flambeau luit,
Du Temple, enveloppé des ombres de la nuit,
Une âme, chaque soir, s'abrite et se retraite,
Une âme de colombe affligée, inquiète,

Gémit près de l'autel,
Près de l'autel, où Dieu s'est érigé son trône,
Son trône, comme au ciel!

La Cour des Chérubins est là, qui l'environne,
Là tremblent les humains,

L'œuvre et jouet de ses puissantes mains,
Et sur son sacré chef, éternelle couronne
De ses rayons majestueux

Abîme l'immortel devant le Dieu qui tonne!
Monarque sur l'autel, il règne, dans les Cieux,
L'éternité éternité passe devant ses yeux!

Les saints, peuple du ciel, recueillent sa parole,
L'âme du juste aussi se nourrit de symbole
En suppliant les cieux!

Dans ce sacré colloque, où l'homme pour son Dieu,
Peut, dans un saint silence, isolé dans ce lieu,
Sourire ses regrets, son amoureuse flamme,
Remettre à son auteur la prière et son âme,
Se loger dans son sein!

Calme majestueux qui parle le miracle!
Ce langage muet, l'amant du tabernacle
L'entend... c'est son destin!...

Un soir, (il faisait nuit), l'écho du sanctuaire
Répétait de Cloris la brûlante prière.

Dans des larmes d'amour ses beaux yeux souriaient,
Elle et les sérapiens en même tems priaient:

C'était comme la voix d'un ange qui murmure,
C'était un pauvre cœur, une âme sainte et pure,
Un cœur tout virginal qui s'épanchait en Dieu,

Qui voulait, pauvre enfant! dire à ce monde: adieu!
— O Jésus! mon époux, amant jaloux des vierges
Soulage mon malheur!

— Donne à maman, mon Dieu! du pain... et du courage:
— Ecarte de mon front le menaçant orage,
— Donne moi le bonheur!...

— Veille sur nous, Jésus! pauvre et humble famille!
— Exauce les soupirs d'un cœur de jeune fille!

— Mes jours ont été purs comme ceux d'un berger,
— Je ne sais que gémir, t'aimer et t'adorer,

— T'offrir avec mon cœur, un trop juste martyre...
— Mon cœur... maman le partage avec toi!

— Dans le ciel, ô mon Dieu! te souvenant de moi,
— Daigne placer Cloris avec sa sœur Eloire!...

La voix du sanctuaire était montée au ciel!
Avec la terre aussi Cloris quitta l'autel,
Pour chanter dans les cieux, la compagne des anges,
Les hymnes de louanges
Et, quittant ici-bas,
Vivre l'éternité sans craindre le trépas!...

J. G. BARTHE.

MR. L'ÉDITEUR,

Comme je suis de mon naturel un peu vindicatif, j'ai fait ces vers tout exprès pour me venger des sarcasmes du savant J. B. P., en l'ennuyant une fois de plus, je demande seulement au public pardon d'avoir été obligé de l'ennuyer aussi, et j'espère l'obtenir en faveur de la petite passion qu'il me restait à assouvir.
Votre, etc.

J. G. B.

LITTÉRATURE.

UNE FAMILLE DE LA RUE DE SEVRES.

(Suite et fin.)

VII.

Le lendemain matin, Mathilde et sa mère furent debout dès six heures. La maison fut de nouveau passée en revue; on prépara tout ce qui était nécessaire à la circonstance, on acheta ou loua tout ce qui manquait, y compris un domestique. Puis le conseil de famille s'assembla, pour établir la carte du dîner. Une bonne partie des mille francs y était déjà passée, lorsqu'une lettre de la baronne arriva.

— Le prince lui avait annoncé, la veille, d'un air d'intention marquée, qu'il aurait, le lendemain, une conversation importante avec M. et Mme de Sergy; elle s'empressait de leur communiquer cette heureuse nouvelle.

Plus de doute, cette conversation importante, ce sera la demande de la main de Marie! Une si douce assurance valait bien un service de plus. Les mille francs furent écornés de nouveau, et il fut décidé que le dîner serait fourni par Chevet. M. de Sergy, entraîné comme les autres, s'exécuta lui-même, en allant commander le tout. Ce fut sa tournée de ce jour-là.

Le prince fut exact à deux heures. On trouva moyen de lui laisser une place auprès de Marie dans la calèche, en faisant rester Mathilde, qui fut trop heureuse de se réserver la peine, en laissant le plaisir aux autres. Pendant toute la partie, la conversation roula sur le mariage, et fut pleine de réticences et d'allusions du plus favorable augure. Les courses furent magnifiques. Le prince gagna un pari de mille écus, et l'on revint joyeusement se mettre à table.

Le prince fut placé entre Marie et sa mère. Il montra toute la familière prévenance d'un hôte qu'on traite en ami de la maison, et la préoccupation involontaire d'un homme qui roule dans sa tête un grave projet. Au moment du dessert, cette dernière disposition le domina tout à fait, et madame de Sergy, sentant que l'heure si long-temps attendue allait sonner pour elle, fit signe à Mathilde de disparaître avec Marie, quand on se lèverait de table.

Cet instant fut d'une solennité terrible. Ces deux pauvres et respectables vieillards, suspendus à une frêle espérance, n'attendaient qu'un mot de cet opulent jeune homme, qui les ruinait sans le savoir. Mais ce mot était une sentence de vie ou de mort; car, ou il remettait sur leurs têtes un diadème plus riche que celui qui avait autrefois paré leur jeunesse, ou il ne ferait que serrer la couronne d'épines que la pauvreté avait posée sur leurs cheveux blancs.

Pendant que l'approche du dénouement faisait, comme il arrive toujours, succéder dans leur esprit le doute à la confiance, et qu'une voix intérieure leur criait qu'ils avaient peut-être espéré trop tôt, Mathilde pria, à deux genoux, dans la chambre voisine, et Marie, éprise pour le jeune étranger d'un sentiment qui n'était pas de l'amour, mais qui pouvait le devenir, se trouvait en proie à une agitation inconnue.

Le prince arriva, par des biais, au sujet dont il voulait parler, et, sans laisser M. de Sergy hors de la conversation, adressa surtout la parole à la vieille dame, ce qui ne convenait pas moins à l'un qu'à l'autre.

— Madame, dit-il, je me féliciterai long-temps du hasard qui m'a fait rencontrer, aux eaux de Bagnères, Mme la baronne de Mauroy: d'abord parce que cela m'a procuré l'honneur de son amitié, ensuite parce que cette amitié m'a valu la vôtre.

— Vous êtes bien bon, monsieur, de mettre ces deux avantages sur la même ligne; mais c'est plutôt à nous de nous féliciter. Votre connaissance est une de nos plus grandes obligations envers la baronne.

— C'est une chose bien touchante, madame, que la vieille affection qui unit votre famille et la sienne.

L'obstination que le prince avait mise, dès le commencement, à ramener toutes les conversations sur ce point, avait souvent frappé Mme de Sergy. Cette fois elle ne vit là qu'un détour naturel, et se chargea d'aider le jeune homme à venir au fait.

— Mme de Mauroy a toujours été excellente pour ma fille, poursuivit-elle en appuyant sur le dernier mot, afin de le faire saisir au bond.

— La baronne, reprit avec distraction le prince, est d'une ancienne et riche maison du Dauphiné.

— Plusieurs de ses parents habitent encore Grenoble, et toutes ses terres sont dans les environs de cette ville. J'y ai passé l'été dernier avec ma fille.

— Sa fortune est peu considérable?

— Mais... près d'un million.

— Ah! on m'avait dit d'avantage. Enfin, c'est quelque chose. Quand on n'a qu'une fille. Mlle Eugénie a passé son enfance dans les terres de la baronne.

— Jusqu'à l'âge de treize ans... avec ma fille; et toutes deux ont continué ensemble leur éducation à Paris.

— Elle semble avoir un charmant caractère?

— Charmant, plein de douceur et de bonté; moins de vivacité cependant... et moins de sensibilité que Marie...

— Elle est bonne musicienne et connaît un peu la peinture?

— Elle fait quelquefois de la musique et des dessins avec ma fille.

Depuis quelques instans, M. de Sergy, qui écoutait l'entretien avec attention, s'apercevait que le prince ne parlait que de Mlle de Mauroy, tandis que Mme de Sergy ne parlait que de sa fille. Ce quiproquo lui sembla prolongé d'une façon inquiétante, et un pressentiment mortel lui traversa le cœur.

— Si monsieur, dit-il, d'une voix faible et presque tremblante, désire avoir des renseignements circonstanciés sur les Mauroy, il ne saurait s'adresser mieux qu'à nous.

Le prince rougit un peu, se troubla et demeura quelque temps sans répondre.

Les deux vieillards échangèrent un regard plein d'une anxiété indéfinissable.

— Au fait, reprit enfin l'étranger, d'un ton amical et résolu, je ne vois pas pourquoi j'hésite encore à vous parler à cœur ouvert.

Il se détourna vers la chambre où s'était retirée Marie, comme pour lui envoyer une pensée mystérieuse ou s'assurer qu'on ne pouvait l'entendre, et une lueur d'espoir brilla dans les yeux de Mme de Sergy, qui retint, pour écouter, les palpitations de son cœur.

Il y a un mois, poursuivit le prince, je ne voyais à Paris que madame de Mauroy et sa famille, et j'attendais avec impatience qu'elle me fit connaître à ses amis. J'ai cru remarquer, à son bal du mois dernier, qu'elle vous traitait plus affectueusement que personne, et j'ai, dès ce moment, ambitionné l'honneur de

vous voir. Votre obligeance a comblé mon empressement. A l'heure qu'il est, Dieu m'est témoin que je me félicite de votre amitié, seulement pour le plaisir que je trouve; mais je dois vous avouer que mes premières démarches, pour l'obtenir, avaient un but intéressé. Du moment où je l'ai vue, mademoiselle de Mauroy m'a semblé la femme destinée à me rendre heureux. Je m'en suis assuré tous les jours d'avantage, et j'ai formé, sans m'en ouvrir à personne, la résolution de l'épouser. Cependant avant de demander sa main, j'ai dû aviser au moyen de prendre sur sa famille et sur son passé les informations indispensables en matière si grave. Voilà, je vous le répète franchement, le premier motif qui m'a fait chercher à vous connaître; et, aujourd'hui que j'ai le bonheur de pouvoir vous parler en ami, au lieu de vous interroger officiellement, je vous prie de me donner jusqu'au bout, sur mademoiselle de Mauroy, les renseignements si favorables que vous venez...

Le prince n'eut pas le temps d'aller plus loin. Mme de Sergy, après avoir en vain combattu les mille émotions qui lui bouleversaient l'âme, poussa un soupir étouffé et s'évanouit sur son fauteuil.

VIII.

Le soir même de ce jour, sans rien soupçonner du drame domestique dont il avait été le héros involontaire, et qu'il venait de terminer innocemment par un dénouement si terrible, le prince Hirkoï demanda au baron de Mauroy la main de sa fille. Il l'obtint, et le Mariage se fit un mois après.

Le prince, fidèle à l'engagement qu'il avait pris avec lui-même de ne pas tenir à la fortune, se contenta de trois cent mille francs de dot, et envoya aux Sergy, pour cadeau de noces, un magnifique cabaret en porcelaine de Sèvres.

Il y a deux mois de cela. Mme de Sergy a fait une longue et ruineuse maladie, dont elle a pensé mourir. M. de Sergy est vieilli de dix ans; pour la première fois, il n'a pas renouvelé à Pâques son habit de drap noir, et Mathilde donne secrètement des leçons de musique pour entretenir la toilette de Marie.

PITRE-CHEVALIER.

MÉLANGES.

Un jeune homme aux manières gracieuses et distinguées, se présente en compagnie d'une dame élégante, dans le magasin des *Vêpres siciliennes*, rue Saint-Denis, et tous deux demandent à voir des cachemires. On en étale avec empressement un certain nombre devant eux; ils examinent, comparent, discutent; la dame qui paraît s'y connaître parfaitement, demeure assez long-temps avant de fixer son choix; elle s'arrête enfin à un châle ariéquin, d'un excellent goût, et il ne reste plus qu'à s'entendre sur le prix auquel on peut le laisser.

L'allure de ces deux nouvelles pratiques avait, malgré tous leurs élégans dehors, paru suspecte au maître de la maison, et, sur un signe, le mot d'ordre avait été donné à tous les commis d'exercer, sans qu'ils pussent s'en apercevoir, la surveillance la plus sévère sur leurs faits et gestes. La précaution ne devait pas être cette fois inutile; car à peine les paquets étaient-ils ouverts depuis quelques minutes, que l'on vit le monsieur glisser lestement un cachemire sous son manteau. Le marchand ne fit pas moins bonne contenance, continuant à leur proposer ce qu'il avait de plus beau, et les traitant avec ces égards que méritent exclusivement les bonnes pratiques. On allait presque tomber d'accord; enfin on ne se tenait plus qu'à quelques louis, lorsque la jeune dame déclara qu'elle voulait attendre encore; qu'elle reviendrait, et qu'elle se déciderait avant l'arrivée du jour de l'an.

Et cela dit, ils s'apprétaient tous deux à sortir; déjà on descendait l'escalier du magasin, l'honorable marchand de cachemires en avant, puis l'élégant acheteur, et enfin la dame. — Alons, ma bonne amie! il est encore temps, dit le jeune homme avant d'arriver en bas, tu as eu tort de ne pas prendre ce châle arlequin! il est charmant: voyons, décide-toi... — N'insistez pas, Monsieur, cela serait inutile, dit alors le marchand, parvenu au rez-de-chaussée et se retournant, madame se contentait très-volontiers du cachemire de six mille francs que vous avez là sous votre manteau.

A ces mots, le jeune homme élève la voix; il s'emporte, et le rouge de l'indignation lui monte au visage. — Diffamateur, impudent! s'écrie-t-il d'une voix animée par la colère; vous paierez cher l'insulte que vous ôsez m'adresser. Pour toute réponse, le négociant lui arracha le châle et le montra à ses commis qui, réunis et rangés sur deux haies dans toute la longueur du magasin, poussèrent aussitôt jusqu'à la porte le couple effronté, non sans lui administrer quelques gourmades.

D'autres se seraient estimés heureux d'en être quittes au prix de la honte, et l'on croira difficilement qu'au lieu de s'échapper au plus vite, le jeune homme et la femme qui l'accompagnait se prirent à accabler d'invectives et de menaces celui qu'ils n'avaient pu réussir à voler, rassemblant la foule devant sa maison, et criant qu'il avait offensé leur honneur, et s'était brutalement porté vis-à-vis d'eux à des voies de fait à des sévices.

C'en était trop, et pour mettre fin à ce scandale, le maître des *Vêpres siciliennes* avait dû requérir la force publique. Des sergens de ville, à qui un commis expliqua en deux mots l'affaire, conduisirent chez le commissaire de police les deux industriels si chatouilleux sur le point d'honneur, et là, par une bizarrerie qui rend plus inexplicable leur conduite, on trouva sur la jeune dame, en la fouillant, vingt et un foulards dérobés par elle le matin même dans les magasins du *Soldat laboureur*.

— M. D..., ancien militaire, avait pris avec lui une gouvernante, qui profita bientôt de l'ascendant qu'elle avait sur lui pour s'installer en dame et maîtresse dans le logis du vieux guerrier;

celui-ci, qui, après avoir beaucoup aimé le bruit et la guerre, ne demandait maintenant qu'à vivre en paix, se soumettait assez docilement aux volontés de sa madame Evvard. Enfin, les choses en vinrent à ce point que M. D... sentit sa patience à bout et signifia à la dame de déguerpir immédiatement. Celle-ci forte et vigoureuse femme, déclara qu'elle n'en ferait rien, et qu'on ne l'enlèverait que par force. M. D. voulut insister; mais bientôt la rude main de son adversaire vint lui apprendre qu'il n'était plus au temps de ses anciens exploits. Forcé fut alors à M. D... d'aller requérir l'assistance du commissaire de police, M. Goujet.

Pendant son absence, la gouvernante, sans doute pour se donner du courage, avait avalé une demi-bouteille d'eau-de-vie, et, lorsque M. le commissaire de police arriva avec quatre gardes municipaux, on la trouva dans un état complot d'ivresse et hors d'état d'obéir aux sommations de l'autorité. On voulut l'emporter de force: deux soldats purent à peine la soulever; mais lorsqu'ils arrivèrent dans l'escalier, qui est fort étroit, ils ne purent y passer avec leur pesant fardeau. L'un d'eux conçut alors l'idée de la hisser sur la rampe en la maintenant par la tête et par les pieds, ce qui fut fait; et, à l'aide de ce rail-way improvisé, on put arriver jusqu'en bas, à la grande satisfaction de M. D..., qui n'est pas encore trop rassuré cependant sur la probabilité d'une violation de domicile.

Une pauvre femme, le corps plié sous le poids d'une lourde hotte pleine de légumes, et tenant en outre un panier à chaque main, s'en revenant de la grande halle et traversant la rue de la Verrière, lorsqu'un cabriolet bourgeois vint à elle de toute la vitesse de son cheval, et sans paraître s'embarrasser le moins du monde des accidents qu'il pourrait occasionner dans une rue aussi populeuse.

Cette femme se rangea le long du mur, mais le domestique qui conduisait le cabriolet, continuant sa marche rapide, accrocha cette femme et la culbuta. Celle-ci, sans perdre la tête, se releva vivement, et s'élança à la tête du cheval, qui allait lui passer sur le corps elle le saisit par la bride, et parvint de la sorte à l'arrêter. Mais, non content d'avoir renversé cette pauvre femme, le misérable qui conduisait le cabriolet en descendit et tomba sur cette malheureuse à grands coups de fouet.

Exaspéré à cette vue, le public se rua sur cet homme, le terrassa, et le traîna plutôt qu'il ne le conduisit chez le commissaire de police du quartier, qui s'empressa de le faire conduire à la Préfecture de police.

Quant au propriétaire du cabriolet, impassible spectateur et de la brutalité de son groom et de la rude correction que lui avait administrée la foule, il ne bougea de sa place que quand l'orage qui commençait à gronder autour de lui, lui eut fait comprendre qu'il était temps de battre en retraite, ce qu'il fit au milieu des imprécations des passans.

justifier la motion qu'il a faite, doivent être pris comme un témoignage contre cette motion.

Lord Sandon proposa un amendement à la motion de Sir William Molesworth, étendant la condamnation à tout le cabinet; ce qui fut reçu avec de grandes acclamations par les bancs de l'opposition. Lord Sandon expliqua ainsi la politique sur laquelle cet amendement était fondé:

« Nous sommes appelés à prendre la présente marche sur cette question. La question est tellement posée que nous ne pouvons consentir à condamner lord Glenelg seul, pour une politique dans laquelle tout le gouvernement participera; ou nous devons nous joindre avec le noble Lord, secrétaire des affaires étrangères, en sanctionnant ce que nous ne pouvons approuver. Aucun arrangement n'existe entre nous et l'hon. Baronet. (Exclamations ironiques des ministériels.) Le noble Lord (Palmerston) a plaisamment fait des remarques sur la probabilité d'une coalition ministérielle, dont le très-hon. baronet (Sir Robert Peel) et l'hon. membre pour Leeds seraient membres; et sur le sacrifice d'opinions qui serait fait, si une semblable coalition arrivait. Le noble Lord, cependant, n'aurait que peu à se plaindre d'une telle jonction, car sûrement il y avait une différence toute aussi grande entre les radicaux et le gouvernement qu'il en existait entre nous et les conservatifs. Le noble Lord (J. Russell) avait entendu soutenir le principe de l'église établie, une grande partie de ses soutiens y étaient opposés. Au sujet de la chambre des Lords, aussi, il y avait une égale différence d'opinion, pour ne dire rien des différences existantes sur les grandes questions, parmi les membres du gouvernement eux-mêmes. Je confesse que je méprise beaucoup toutes sortes d'unions forcées, et que je regretterai toujours toutes les circonstances qui m'appelleront à m'embarquer dans le même bateau avec les messieurs d'opinions opposées aux miennes. (Applaudissemens.) »

Sur cet amendement, un débat long et animé s'éleva, et occupa cette séance ainsi que la suivante. Mr. Labouchere avoua que la politique de l'opposition était maintenant découverte, et que le vote sur l'amendement serait une épreuve de la force ministérielle.

Lord Stanley entra dans de grands détails sur l'administration des affaires canadiennes, sous le précédent ministère et sous celui actuel, justifiant le premier de l'accusation d'avoir posé la première pierre des troubles, et censurant Lord Glenelg. Dans le cours de son discours, lord Stanley déclara qu'il était heureux de payer le tribut que tout homme doit payer, à la manière honorable et sincère dans laquelle le gouvernement des Etats-Unis, maintint sa neutralité; déclarant que c'était une bonne fortune pour le gouvernement de la Grande Bretagne.

Sir Charles Grey défendit le gouvernement. Mr. Leader le censura, mais déclara qu'il ne pouvait soutenir l'amendement.

Mr. Warburton, combattit ensemble la motion originale et l'amendement comme état des mesures de partis.

Sir George Grey et Mr. Spring Rice, défendirent Lord Glenelg, dans un discours d'une grande étendue et commentèrent avec sévérité sur l'administration du Lord Stanley.

Sir Robert Peel défendit l'administration du Lord Stanley, et censura celle du Lord Glenelg. Il ne pouvait soutenir la motion de Sir William Molesworth, et le pria de ne pas presser pour une division sur sa motion, ensuite que la question puisse être prise exclusivement sur l'amendement; amenant ainsi une division entre les deux grands partis dans la chambre.

Sir William consentit à retirer sa motion. La question fut alors prise sur l'amendement. Il y avait 603 membres présents; les votes se donnerent ainsi:

Table with 2 columns: Motion/Amendment and Votes. For the amendment: 287. Against the amendment: 316. Majority for the ministers: 22.

Le bill des communes, au sujet des élections parlementaire, a été défait dans la Chambre des Lords par une majorité de 65.

Les journaux libéraux sont remplis de félicitations sur la victoire ministérielle remportée sur la motion de Sir William Molesworth. Les membres radicaux, Sir William Molesworth et MM. Grote et Leader ne votèrent point.

Les derniers avis reçus à Londres, du Canada, rapportaient les mouvemens dans les environs du Détroit, sous Sutherland et McLeod, et l'arrivée du colonel Worth, de la part des Etats-Unis. Les journaux ne faisaient aucune remarque à ce sujet, considérant les troubles comme étant mis à fin.

Un feu éclata le 6 mars, dans le Temple. Vingt avocats, parmi lesquels se trouvaient le Procureur Général et Mr. Maule, conseil de la Reine, eurent leurs domiciles brûlés.

Lord Brougham a été élu Lord Recteur du Collège Marischal à Aberdeen, son compétiteur était Lord Lyndhurst, qui eut 84 voix; le lord Brougham en eut 88.

FRANCE:—La plus importante nouvelle est que la Duchesse d'Orléans est en voie de donner un héritier du trône.

Le général Brossard, comparaitra le 30 mars devant le conseil de guerre étant à Perpignan.

Mr. Moges, capitaine de vaisseau, nommé gouverneur de la Martinique, en remplacement du vice-amiral de Mackan, a été promu au grade de contre-amiral.

Le baron Thénard, pair de France, vient d'être nommé aux fonctions d'administrateur du collège de France, vacante par la mort de Mr. Sylvestre de Sacy.

Les actions de la banque Lafitte sont en hausse et augmentent de valeur chaque jour.

HANOVRE:—Les élections de Lünebourg de Hildesheim, de Stade, de Harbourg et de Goettingue ont été annulées par le Roi.

La nouvelle constitution a été distribuée aux membres des deux Chambres; mais d'après la constitution de 1819, si les états ne s'entendaient point sur les points essentiels, ils n'auraient que voix consultative.

PORTUGAL:—Un journal anglais, qui s'imprime à Lisbonne, le Lisbon Mail, dénonce à ses compatriotes et probablement à l'Europe, l'existence d'un plan dont le but est de miner, en Portugal, l'influence anglaise. Parmi ceux qui semblent s'être donné la mission d'atteindre ce but, on peut citer Manuel de Castro Pereira.

ESPAGNE:—Des lettres de Barcelonne annoncent qu'une insurrection est sur le point d'éclater en Catalogne. Taragonne a envoyé une adresse à la Reine, pour la supplier de délivrer la Catalogne du baron de Meer, son gouverneur.

La Gazette de Madrid rapporte que le général Latre, a obtenu un avantage sur la gauche des lignes Carlistes, et que le général Espartero est parvenu à déloger l'ennemi de la vallée de Mena.

On dit qu'Espartero, d'après les instructions qui lui ont été transmises, va faire tous ses efforts pour s'établir dans les provinces basques.

Narvaez annonce avec assurance qu'il aura réuni 12,000 hommes au mois de mai. Les généraux chargés de poursuivre Basilio et Tallada, proclamèrent déjà la déroute de ces deux Caballeros. Basilio occupe la Sierra de Ouzarla et de Sequeza; il ne paraît point redouter l'ennemi.

Indépendamment, les commissaires accrédités auprès de Don Carlos, par les puissances absolutistes, il paraît qu'un agent de Henri V. (Duc de Bordeaux), est arrivé au quartier général du prétendant où il a été reconnu.

ALLEMAGNE:—On écrit de Francfort, que les troupes russes se multiplient en Pologne; elles forment une triple ligne sur la frontière. Tout voyageur est soumis à la visite la plus sévère et doit justifier aux autorités des motifs de son voyage en Russie ou en Pologne. Faute de justification satisfaisante, il ne lui est pas permis de passer la frontière, bien que son passeport soit revêtu du visa du ministre russe. On pense que des évènements importants, qu'on a intérêt à cacher, se passent à l'intérieur.

DE L'ACTE DU PARLEMENT IMPÉRIAL.

(1er Article.)

Plus on examine l'acte adopté par le Parlement Impérial et sanctionné par sa gracieuse Majesté, en date du 10 février 1838, pour établir des dispositions temporaires pour le gouvernement du Bas-Canada, plus on doit admirer la sagesse, la justice, la bienveillance et la prévision qui présidèrent à sa rédaction. Certes, il était difficile de rencontrer des mesures qui puissent compenser la suspension d'une constitution, et cependant, l'acte en lui-même est peut-être encore supérieur à notre sage constitution; il est du moins ce qu'on était loin de pouvoir attendre après les commotions qui avaient compromis l'existence politique de la majorité de la population.

La suspension de la constitution était un remède violent, mais qu'il était impossible de ne pas appliquer dans les circonstances où la métropole se figurait la colonie. La métropole pensait

qu'un esprit d'insurrection général était répandu parmi nos habitans, que presque tous les membres de la représentation étaient associés aux troubles, et qu'il y aurait impossibilité à réunir la législature, par conséquent à faire fonctionner la machine gouvernementale; cette fautive idée était sans cesse alimentée par les correspondances des ennemis des libertés publiques, qui ne manquaient point d'exagérer le mal auprès de leurs amis de l'autre côté de l'Atlantique, et ceux-ci influèrent à leur tour sur l'opinion publique en Angleterre. Dans une semblable perplexité, il est beaucoup de gouvernemens qui eussent profité de leur force, qui eussent disposé de la majorité qu'ils avaient dans le principal corps délibérant de l'état, pour abolir la constitution existante et retirer toutes les immunités qui offraient les plus grandes garanties aux citoyens du Canada. Il faut donc remercier le ministère d'avoir su résister à toutes les suggestions qui lui étaient faites, de n'avoir pas assez désespéré de l'esprit canadien, pour s'être contenté d'une suspension, qui donnera le temps aux passions de se calmer et qui peut mettre un frein aux prétentions exagérées de la faction même qui tente de s'emparer du pouvoir. Honneur donc au ministère whig, qui ne perd jamais de vue les droits les plus respectables qui rendent le sujet anglais un homme libre; partout où il se trouve, quelque soit son origine, et qui prévoit combien le despotisme peut faire de progrès alors qu'il est toléré.

Nous sentons cependant le besoin de dire que nous sommes loin de croire le mal aussi grand qu'on l'a représenté à la métropole et que les apparences, au surplus, le fessant paraître et tous ceux qui envisageront les évènements qui eurent lieu dans le Haut Canada, se persuaderont qu'ils furent au moins aussi désastreux dans la province supérieure que dans la nôtre; qu'ils le furent davantage même, si l'on considère la différence qui se trouve dans la population, et les divisions d'origines qui n'existaient point chez notre sœur-province. Dans le Bas-Canada, les rassemblemens des mécontents se confinèrent uniquement à St. Denis, à St. Charles, dans le Lac des Deux Montagnes, et dans deux occasions sur les lignes; le nombre des combattans ne fut point capable de présenter, nulle part, une résistance capable de donner de l'inquiétude pour la sûreté du gouvernement de notre gracieuse souveraine. Dans le Haut-Canada, le représentant de la Reine fut sur le point d'être surpris dans son lit, comme il l'a dit lui-même, et la Capitale faillit tomber dans les mains des rebelles, dès le premier instant de la révolte. Les troubles éclatèrent dans les districts de Home, de Gore, de London, et de Niagara, presque en même temps. Navy-Island resta près de quinze jours en la possession des insurgés, une affaire sérieuse eut lieu au Bois Blanc; une affaire encore plus sérieuse eut lieu à Amersburg; enfin, plusieurs villes principales furent obligées de se garder et de se fortifier pour ne point tomber entre les mains des bandits qui les menaçaient toutes à la fois. Il est certain que si la même persévérance dans le crime se fut montrée dans le Bas-Canada, dont la population est beaucoup plus intense, beaucoup plus compacte, il eût été beaucoup plus difficile d'en comprimer les effets. Mais il est incontestable que la plus grande tranquillité régna dans l'important district de Québec, dans le district des Trois-Rivières, dans celui de St. François, dans celui de Gaspé. Il est incontestable que les troupes, qui arrivèrent du Nouveau-Brunswick, traversèrent plus de 300 miles au milieu d'un pays paisible où les soins, les attentions, l'hospitalité, le respect les plus entiers leur furent prodigués par tous les habitans. Ainsi, les deux provinces présentèrent cette différence palpable que, dans l'une, une bien petite portion de terrain se trouvait tourmenté des efforts de quelques insurgés, tandis que dans l'autre tout le territoire donnait des inquiétudes réelles. Cette circonstance, nous l'espérons, est en faveur de nos habitans, et leur sera compté pour quelque chose par les hommes qui ne seront agités d'aucune prévention intéressée.

Cependant, la constitution du Haut-Canada ne fut en aucune manière suspendue par la métropole, et il est probable que la nôtre existerait encore, si les conseillers de la couronne n'avaient jugé cette mesure indispensable pour arriver à calmer les esprits et à faire marcher convenablement le gouvernement. Dirait-on que, dans notre province, les choses étaient bien différentes que dans l'autre; qu'une grande partie de la représentation populaire trempait dans la conspiration, tandis que la législature resta entièrement fidèle dans le Haut-Canada? Ce serait encore une erreur que l'évidence vient renverser: plusieurs membres des communes provinciales de notre sœur province furent impliqués dans ses troubles, et s'il y en eut moins que chez nous, c'est que le nombre des représentations n'était pas aussi considérable; il y eut cependant des membres expulsés par délibération de la chambre et qui furent remplacés depuis. Dans le Bas-Canada, il n'y eut point le quart des mandataires du peuple qui aient donné effectivement ou qui aient été soupçonnés de donner dans la résistance contre le gouvernement. Les journaux ultra-loyaux ont bien prétendu le contraire; mais cette assertion est tout aussi fautive que celle qui tend à comprendre une population de 500,000 âmes dans une insurrection qui n'en compte pas deux milliers. Certes, nous ne nierons point que la majorité de la chambre ne se soit montrée hostile aux mesures du gouvernement; mais il y avait loin de cette hostilité à la rébellion; il y avait loin à la pensée, bien ou mal calculée, de maintenir ce qu'on pensait un droit, à celle de bouleverser le pays, de le plonger dans une guerre civile et de combattre les troupes de la Reine. Beaucoup d'entre les membres de la majorité ont pu se tromper, sans devoir être considérés comme coupables de déloyauté et de rébellion; ils ont pu se laisser entraîner à l'ascendant exercé sur eux par un homme que tout le monde considérait comme habile, sans se douter qu'il rêvait à une révolte ouverte, qu'il courrait à l'insurrection, qu'il visait un renversement de la domination britannique; habitués à demander des redressements de griefs, ils avaient fini par croire qu'ils étaient en droit d'arrêter les subsides, sans réfléchir peut-être assez aux conséquences que l'abus de l'exercice de ce droit pourrait attirer sur la Province.

Il est à remarquer ici que nous ne cherchons point à atténuer les torts de ceux qui furent réellement coupables, que nous ne prétendons point que tout le monde soit innocent; mais nous devons en conscience prouver, autant qu'il est en nous, que le nombre des criminels n'est pas aussi grand que certaine faction s'efforce de le faire croire, et qu'il y aurait eu sans doute moyen de tirer parti des évènements ainsi que de l'expérience pour tenter d'arranger nos affaires comme l'ont été celles du Canada, sans l'intervention de la mère-patrie. Nous croyons que si l'on eût rassemblé les débris de la législature, on eût trouvé nos représentans plus maniables; ils se fussent aperçu du piège dans lequel on les avait entraînés et ils eussent tenu à honneur de réparer tous les maux causés par quelques uns des leurs. On eût sans doute vu le parlement du Bas-Canada suivre le noble exem-

LE POPULAIRE.

MONTREAL, 20 AVRIL, 1838.

EXTRAITS DES DERNIERS JOURNAUX.

GRANDE-BRETAGNE:—Le 1er mars, dans la Chambre des Lords, l'évêque d'Exeter, présenta une pétition des protestants en Irlande, établissant les mauvais desseins des catholiques, contre l'église établie. L'évêque parla longuement et chaleureusement sur ce sujet, et Lord Melbourne lui répondit, ainsi que le marquis de Clanricarde.

Dans les Communes, une motion fut faite pour que le rappel de la loi sur les grains fut différée jusqu'au 15 mars. Un bill à l'effet d'empêcher les intimidations d'être exercées sur les électeurs, fut lu et renvoyé pour une seconde lecture au 12 du mois.

Dans la même chambre, le 2, Sir Robert Peel demanda au lord John Russell, pourquoi les papiers relatifs aux lignes de frontières, entre le Nouveau-Brunswick et le Maine, n'avaient point été déposés sur la table. Le lord Russell répliqua qu'ils seraient produits sous peu de jours.

Le 6, le sujet de l'esclavage dans les colonies, fut encore mis en avant par le lord Brougham, qui proposa un vote de censure sur un certain ordre du Conseil, relatif à l'importation d'ouvriers dans la Guinée Britannique, par lequel le terme pour lequel cette importation fut autorisée fut étendue trois à cinq années. La motion fut combattue par les lords Glenelg et Melbourne et perdue par 51 voix contre 14. Le Duc de Wellington vota contre, à condition que les ministres consentaient à certaines propositions qu'il lut, et dont l'objet était d'empêcher la fraude et les mauvaises pratiques dans le but de se procurer des ouvriers nègres, et dans leur transport aux colonies. Lord Melbourne consentit à la proposition pour lui et ses collègues.

Toute la séance de la chambre des communes du 8 mars, fut employée en débats, sur la motion de Sir William Molesworth, pour une adresse à la Reine, déclarant que le Secrétaire colonial ne jouit point de la confiance de la chambre ou du pays.

Le baronet soumit sa motion, qui fut secondée par Mr. Leader, dans un discours d'une longueur considérable, dans lequel il passa en revue tous les établissemens coloniaux de la Grande-Bretagne, et prouva que six d'entre-eux avaient été amenés à de déplorables difficultés, par mauvaise administration. Les six colonies dont il parla sont: la Nouvelle-Galles du Sud, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud, Sierra-Leone, et le Haut, ainsi que le Bas-Canada.

Lord Palmerston répliqua, en soutenant que l'administration du Lord Glenelg avait été sage et efficace, que les difficultés coloniales, auxquelles le baronet avait fait allusion, s'étaient toutes élevées de causes existantes avant son accession au bureau, et finalement que tout le cabinet était également responsable avec le Lord Glenelg, pour chaque portion de sa conduite officielle. Lord Palmerston passa en revue l'administration des différentes colonies en détail, et nous allons seulement faire mention de ce qui a trait aux Canadas ainsi qu'aux autres colonies de l'Amérique Septentrionale.

L'hon. Baronet passa au Canada, et quoique je ne puisse le complimenter soit sur l'efficacité de son discours ou sur le jugement général qu'il montra dans le choix de ses matières, il y a quelque chose dans la manière légère dont il toucha sur ce sujet, qui montre plus de jugement qu'il n'en avait démontré dans aucune autre portion de son discours, et qui rendit évident que les explications données par le gouvernement avaient entièrement combattu l'hon. Baronet. Si je devais nommer quelque point sur lesquels il avait justifié la politique du gouvernement colonial, je mentionnerais le cas du Canada (rites des bancs de l'opposition et applaudissemens des bancs ministériels). Qu'était-il arrivé? Pourquoi tout homme était-il assez ignorant pour ne point connaître que la désaffection en Canada ne datait point son origine de l'époque où le Lord Glenelg prit l'office? (applaudissemens). Les évènements des derniers mois, en Canada, prouvaient de la manière la plus incontestable, la sagesse de l'administration du gouvernement de Sa Majesté ici. (Rires, et cris oh! oh! de l'opposition). Pourquoi y eut-il une révolte et comment cette révolte fut-elle réprimée? Quelques Français dans le Bas-Canada prirent les armes, et furent-ils supportés dans leur insurrection par la grande masse des Français dans ce pays? Au contraire, ne demeurèrent-ils point fermes et loyaux, et n'est-ce pas une preuve qu'ils sentaient la liaison avec ce pays déshirable? L'hon. Baronet a entièrement échoué à démontrer aucun fondement sur lequel il puisse proposer une résolution de censure contre le gouvernement! Et parlant de nos colonies, généralement, loin que leur condition offre des preuves que l'administration avait été en faute, elles offraient d'amples témoignages qu'elle avait été sage et convenable.

Les colonies étaient prospères et tranquilles, à la seule exception de ce qui était dernièrement arrivé en Canada, et là aucun fondement n'existe pour l'attaque de l'hon. Baronet. Comment les affaires se trouvaient-elles dans le Nouveau-Brunswick, et dans la Nouvelle-Ecosse? Elles avaient été dans un état de contentement quelque temps avant celui qui avait existé en Canada. Quel était leur état actuellement? Elles étaient parfaitement satisfaites et parfaitement loyales. (Ecoutez, écoutez, écoutez!) Je soutiens que les énonciations que vient de faire l'hon. Baronet, les évènements qu'il rapporte, loin de

ple qui lui fut donné par celui de la province supérieure; passer des lois pour donner de la force au gouvernement, pour arrêter l'insurrection, pour promouvoir la prospérité générale. Comme cet essai n'a point été fait, nous espérons qu'on n'en tirera point la fausse conséquence qu'il ne pouvait pas être fait; car il serait cruel de voir tant de membres des communes provinciales, qui n'ont pris part à aucuns de nos déplorables événements, être confondus avec quelques fanatiques et perdre pour toujours la confiance de notre gracieuse souveraine.

Puisqu'il a paru impossible d'arriver à cette heureuse conclusion et déterminer, par l'entremise de notre parlement provincial, comme la fait le Haut-Canada, nos propres affaires, nous devons nous féliciter de la détermination prise par le parlement impérial, et il faut espérer que nous nous féliciterons encore plus de la manière dont le noble lord Durham mettra à exécution son importante mission. Cet acte est un monument de sagesse, nous le répétons, qui peut et doit satisfaire tous les partis; mais qui certainement ne contentera point les ultra-loyaux, parcequ'il ne leur permet pas d'exploiter, comme ils l'espéraient, nos institutions salutaires.

Dans un article subséquent, nous examinerons en détail les différentes parties de cet acte, et nous en ferons ressortir tous les avantages pour notre population, pour la masse des habitants du pays, pour tous les citoyens en général. Beaucoup de nos concitoyens sont sous la fausse impression que cet acte est une calamité; nous espérons les amener à penser le contraire, et la meilleure preuve que nous puissions donner d'avance de notre opinion, sont les murmures que se permettent déjà les journaux anti-canadiens, contre le peu d'étendue de pouvoirs qu'on a laissés au conseil spécial.

DES MAUVAISES INTERPRETATIONS.

Un être qu'on ne peut guère croire humain, a dit: "donnez moi une ligne de l'écriture d'un homme, et je me charge de le faire pendre!" Sans doute que l'éditeur de l'Ami du Peuple, au double titre de compatriote et de collègue, ne serait pas fâché de réaliser vis-à-vis de nous cette petite plaisanterie. Il s'est donné la peine de disséquer notre article éditorial de lundi dernier, qui ne le regardait point, dans lequel il n'était point nommé; il s'est fait le Don Quichotte de son ami le Herald, qu'il trouvait beaucoup trop inflammatoire quelques jours avant, sans doute pour faire croire à quelques uns de nos braves concitoyens qu'il ne partageait point ses fureurs; il a pris un quart de phrase par ici, une demi phrase par là, une portion de paragraphe d'un côté, une fraction de proposition d'un autre, et il a accompagné le tout de commentaires, qui veulent dire clarifiquement: "l'éditeur du Populaire est un révolutionnaire forcené; c'est un rebelle, c'est un ennemi du gouvernement; il faut le saisir, l'incarcérer, le juger, le condamner et le pendre!" Merci de ses excellentes intentions à notre égard, car d'autres pourraient dire:

Tant de fiel entre-t-il dans l'âme d'un dévot?

Probablement que notre collègue avait pensé à tout autre chose qu'aux commendemens de Dieu, lorsqu'il écrivit son article; il faut croire qu'il avait égaré sa religion pour nous traiter ainsi de Turc à Mare. Mais, quelque soit son idée, quelque absurde que soit son attaque, nous nous voyons dans la nécessité de résister à la condamnation qu'il a prononcée, afin d'en différer un tant soi peu l'exécution.

Nous avons dit que nous ne voyons point comment on pouvait imputer à crime l'action de quelques citoyens des Etats-Unis, qui, isolément, se seraient sentis portés à assister les hommes qui rêvent une révolution; et notre collègue profite d'un accent mal placé par nos compositeurs, pour nous porter une lourde accusation: ce n'est point les hommes qui rêvent une révolution, mais bien les hommes qui rêvent une révolution; que nous avons dû écrire. Une révolution se rêve beaucoup plus communément qu'on ne l'honore. Nous espérons que, pour cette fois, l'accent grave diminuera beaucoup de la gravité de l'accusation; car notre procès eut furieusement ressemblé à l'incident si plaisamment amené dans le Mariage de Figaro.

Certes, les américains qui accueillent nos fugitifs, qui leur donnent du pain, ne sont point coupables, car ils n'ont fait que remplir envers eux les devoirs de l'humanité; ceux qui allèrent plus loin et qui leur donnèrent les moyens de soutenir leurs folies pouvaient être égarés, et l'étaient en grande partie par les déclamations des journaux qui proclamaient qu'il fallait priver les canadiens de tous leurs droits politiques; ceux qui s'oublèrent jusqu'à porter le fer et la flamme sur notre territoire, méritaient d'être traités en brigands, qui viennent troubler la tranquillité de leurs voisins. Mais ce n'est pas une raison pour rendre la nation américaine responsable des folies ou des délits de quelques uns de ses citoyens; il serait aussi déraisonnable de penser ainsi, qu'il le serait aux américains de chercher querelle au gouvernement de la Grande-Bretagne, parceque quelques misérables, habitants sur notre sol, traverseraient les lignes pour aller commettre des déprédations sur le territoire voisin. Nous sommes d'opinion que le gouvernement américain a fait tout ce qui était en lui pour maintenir la neutralité et, à cet égard, nous sommes d'accord avec les premiers hommes de cette province, nous pouvons nous appuyer des témoignages des hommes les plus honorés en Angleterre, et nous croyons que le lord STANLEY a fortement exprimé cette pensée dans la dernière séance du Parlement où il fut question des affaires du Canada.

Il est très possible, il est presque certain même, que si nous fussions tombé dans les mains des malheureux qui envahirent les lignes, nous y eussions rencontré des mauvais traitemens et sans doute la mort. Cette circonstance prouverait du moins que, nonobstant les accusations de l'Ami du Peuple, nous ne sommes pas très bien avec les révoltés. Mais cette circonstance ne prouverait encore rien contre la proposition que nous avons avancée. On peut être victime de la fureur populaire, on peut être l'objet d'un forfait particulier, sans pour cela cesser de croire à la vertu dans la race humaine toute entière. Nous aimons mieux imputer à l'erreur qu'au crime une grande partie de ce qui s'est fait chez nos voisins; les sympathies qui déraisonnent nous semblent beaucoup plus supportable, et beaucoup moins dangereuses que celles qui se raisonnent. Par exemple: nous nous sentons des sympathies pour tous nos compatriotes, et nous déraisonnons certainement dans l'exercice de ce sentiment; car si nous raisonnions nos sympathies, nous serions dans la triste nécessité de haïr et de mépriser, ceux qui, sortis de la même origine que nous, ne sont mus que par l'égoïsme, la jalousie et le désir de nuire aux autres.

INSULTE AU PAVILLON AMERICAIN:—La nouvelle ci-après nous semble d'une grave importance au sujet des difficultés qui divisaient déjà les Etats-Unis et le Mexique; une guerre entre les deux puissances nous semble inévitable.

Le navire à vapeur Columbia, arrivé hier après-midi de Galveston, rapporte qu'étant à 10 milles de ce port, il a aperçu deux bâtimens de guerre, un desquels était un brick de 16 à 18 canons, et l'autre une grande corvette qui paraissait porter de 32 à 36 canons; on suppose que c'était le brick *Hurbide* et la corvette *Iguala*. Ces deux bâtimens donnèrent la chasse au Columbia, mais au bout de trois heures, ils cessèrent de le poursuivre, voyant qu'ils ne pouvaient l'atteindre. En revenant de Velasco, le Columbia se trouva cerné par ces deux bâtimens de guerre; le brick à tribord, et la corvette à babord. Lorsque le brick fut à portée de fusil, il lança une bordée à boulets et à mitraille, et arbora son pavillon; puis approchant encore, il fit une seconde décharge sur le Columbia. La corvette tira ensuite un coup de canon à boulet; alors, le feu de mousqueterie partit des deux navires. Pendant tout le temps que dura le feu des Mexicains le pavillon américain flottait en tête du mat du Columbia!

Le capitaine Wright ayant demandé ce qu'on lui voulait et pourquoi on tirait sur son navire, on lui répondit qu'on voulait voir ses papiers—"Venez les prendre vous-mêmes, répliqua-t-il, et si vous continuez à tirer, je vous fais sauter au diable!" Au même instant, trois coups de fusil furent tirés sur lui, tandis qu'il se trouvait seul sur les passe-avants; heureusement qu'il n'en fut pas atteint, et que le feu des Mexicains ne blessa personne. Le Columbia, qui avait arrêté sa course, continua sa route sans être poursuivi.

NOUVELLE ECOSSE:—La session de la législature tire à sa fin.

— La chambre d'assemblée a passé une résolution, dans une division de 22 contre 20, nommant quatre de ses membres, pour former un comité pour aller à Québec, s'il est trouvé nécessaire, pour représenter les vœux et desirs du peuple de la Nouvelle-Ecosse au comte de Durham. Mr. Hove, éditeur et propriétaire du *Nova-Scotian*, est l'un des membres du comité.

— On dit que quelques alterations seront faites dans la composition des conseils exécutifs et législatifs de cette province. Voici, à cet égard, ce qu'on lit dans le *Canadien*:

L'horizon politique se rembrunit à la Nouvelle-Ecosse. Le parlement provincial fut prorogé le 2 courant, à la suite de la passage d'une résolution dans la Chambre d'Assemblée, à la majorité de 22 contre 16, portant que:—

"Les vœux libéraux du gouvernement de Sa Majesté, telles qu'exprimées dans les dépêches communiquées à cette assemblée, n'ont pas été mises à effet dans les nominations récentes au conseil législatif; quoique cette chambre soit convaincue que son excellence le lieutenant-gouverneur, en faisant ces nominations, desirait satisfaire à l'attente du peuple et de cette chambre."

Cette résolution ayant été communiquée au lieutenant-gouverneur, il a répondu qu'il y donnerait sa meilleure considération.

Le jour de la prorogation, on apprit que sir Rupert D. George et M. Huntingdon, et M. Dodd, qui était absent, devaient être mis hors du Conseil, en conséquence d'instructions reçues d'Angleterre, ordonnant de nouveaux arrangements liés à la mission de Lord Durham. On disait aussi et on croyait qu'une prorogation allait avoir lieu, et l'on supposait, que, comme on avait rejeté du Conseil le seul ami dévoué de l'économie et de la réforme, il n'était pas improbable qu'on reconstruirait à une dissolution pour obtenir une chambre plus complaisante, à la faveur des troubles survenus récemment dans le Canada. Là-dessus la chambre procéda sans délai à nommer un Comité de Correspondance, chargé de représenter les desirs de cette chambre et du peuple de cette province à Sa Seigneurie (Lord Durham) pendant la vacance, et à cet effet de correspondre avec Sa Seigneurie, et s'il est nécessaire, de se rendre à Québec l'été prochain pour conférer avec Sa Seigneurie en personne, sur toutes matières affectant la prospérité et les intérêts du Peuple de cette colonie." Cette proposition fut passée à la majorité de 22 contre 20, et les Messieurs suivants furent nommés, à différentes majorités: M. l'Orateur de la Chambre, M. Young, M. Howe, Huntingdon et Doyle.

"Aussitôt ces procédés terminés, l'Huissier de la Verge Noire vint sommer la Chambre de se rendre au Conseil, ou la Chambre étant rendue le Parlement fut prorogé."

"Les détails qui précèdent sont tirés du *Nova-Scotian* d'Halifax, du 4 courant, et ils nous paraissent mettre la Nouvelle-Ecosse à peu près dans la position où les nominations de Lord Aylmer au Conseil Législatif, mirent le Bas-Canada."

ARRIVEE DE MR. BULLER:—Le *Canadien* annonce que des lettres particulières de Londres affirment que Mr. Buller, frère du membre du parlement du même nom, accompagné le lord Durham, comme attaché à la mission. Mr. Buller, des Communes, fut l'un de ceux qui votèrent l'année dernière contre les résolutions de lord John Russell; c'est dire que son frère n'appartient point à la nuance politique qui voudrait triompher ici.

CORRESPONDANCE SEDITIONNEUSE:—On se rappelle que plusieurs journaux ont parlé d'une correspondance entre MM. Hume et Roebuck avec les Canadiens, correspondance qui aurait été saisie. Dans la séance des communes, du 25 février, M. Hume a demandé, en plaisantant, que sa correspondance lui soit restituée. Le ministre anglais a répondu qu'aucune correspondance de ce genre ne lui ayant été transmise, il n'avait rien à restituer.

PRISONNIERS POLITIQUES:—Les prisonniers politiques doivent être transférés de la vieille à la nouvelle prison. On assure que ce changement s'opérera lundi prochain.

MISES EN LIBERTE:—Parmi les prisonniers politiques qui ont été dernièrement mis en liberté, sous caution, on remarque: le sieur François Lemaître, qui imprimait la défunte *Quotidienne*, et Mr. Gerard, propriétaire du défunt *Courrier Canadien*. Le cautionnement de ce dernier est de £500.

CONSEIL SPECIAL:—Le conseil s'assembla mercredi à 2 heures au nombre de seize membres, à l'hôtel du gouvernement, pour y présenter. Cette cérémonie ne présenta pas beaucoup d'apparat, et parut se faire en famille. Nous ayons appris cependant que les portes avaient été ouvertes pendant la prestation, et que le public aurait pu y être admis. Il ne se présenta personne, dit-on.

Son Excellence, l'Administrateur provisoire, nomma l'hon. James Cuthbert, président du Conseil, et se retira après avoir laissé plusieurs projets de bills.

qui doivent être examinés. Le Conseil Spécial travailla ensuite jusqu'à cinq heures, et s'assemble encore aujourd'hui pour continuer ses opérations.

Les membres présents étaient:

- | | |
|------------------------|----------------------|
| James Cuthbert, | Samuel Gerrard, |
| Toussaint Pothier, | Jules Quesnel, |
| James Stuart, | William P. Christie, |
| Peter McGill, | William Walker, |
| Berthelemi Joliette, | Joseph E. Faribault, |
| Pierre de Rocheblave, | John Molson, |
| John Feilson, | Etienne Mayrand, |
| Paul Holland Knowlton, | Tourton Penn. |

DURETE D'ENTENDEMENT:—Il paraît que le *Herald* ne veut pas se laisser qu'il existe un Conseil Exécutif et un Conseil Spécial, qui sont l'un et l'autre des corps distincts. Il se félicite encore, dans son numéro d'hier, de ce que certain honorable n'est pas compris dans le Conseil Spécial; qu'il calme un peu sa joie, car l'honorable en question fait toujours partie du Conseil Exécutif.

LICENCIEMENS DE VOLONTAIRES:—Un ordre général, issu par le quartier général à Montréal, a disposé que les différens volontaires payés servant dans Québec, seraient licenciés le 30 courant. On s'attend à la même mesure sera applicable, le mois prochain, aux volontaires du District de Montréal.

SURFERLAND:—Cet homme, qui a acquis une triste célébrité dans l'Amérique Britannique, est un imprimeur. Il publia un journal dans le comté de Rockland, dans un temps. Dans un autre temps, il publia à Troy un journal appelé le *Statesman*; et encore à une autre époque, il fut éditeur d'un journal anti-maçonnique à Ballston Spa. Il étudia ensuite la loi, pendant un temps, quelque part dans l'Ouest. Enfin il termina sa carrière par se créer ou être créé général, et nous n'osons dire jusqu'où ce dernier grade pourra l'élever.

CATHOLICISME AUX ETATS-UNIS:—Le saint siège vient d'accéder à la demande faite par le dernier concile de Baltimore pour l'érection de nouveaux évêchés dans les Etats-Unis. L'un sera à Natchez, dans l'état de Mississippi, l'autre à Nashville, dans l'état de Tennessee; le dernier à Dubuque, dans la partie nord de l'état de Missouri. Mr. Thomas Heyden, curé de Pittsburg, dans le diocèse de Philadelphie, a accepté l'évêché de Natchez; Mr. Richard Miles, dominicain, missionnaire au Kentucky, a été nommé à Nashville, mais on dit qu'il a refusé; Mr. Doras, grand vicaire de l'évêché de Mobile a été nommé à l'évêché de Dubuque, Mr. Doras est Français du diocèse de Lyon, on en parle comme d'un ecclésiastique du plus grand mérite. Le Saint-Père a donné un coadjuteur à Mr. l'évêque de New-York, sur la demande de ce prélat; c'est Mr. Jean Hughes, pasteur de l'église saint Jean à Philadelphie.

ORDINATION DE CARDINAUX:—Sa sainteté vient de faire une création de cardinaux, savoir: Messire Mad, secrétaire de la Propagande; Mellina, archevêque de Ravenne; Orioli, évêque d'Orivetto; Mezzalanti, bibliothécaire du Vatican; Ciacchi, gouverneur de Rome; et Ugolini, ministre de la guerre. Quatre autres, qui ne sont pas encore connus, ont reçu également le chapeau. On dit que l'archevêque de Cologne est l'un des élus et qu'ainsi le Pape sanctionne sa conduite vis-à-vis du Roi de Prusse.

ALLIANCES DES LEGITIMITEES:—Les journaux d'Allemagne et ceux légitimistes de France, continuent à parler fortement du mariage du jeune Duc de Bordeaux, avec l'une des filles de l'Empereur de Russie. Nicolas spécule, à ce qu'il paraît, sur les légitimités; il a déjà dans ses armées le prétendant légitime au Trône de Suède; il veut augmenter sa réserve de la légitimité française.

RESTES DE CHRISTOPHE COLOMB:—On fait circuler le bruit que le lieu où les restes de Christophe Colomb sont déposés, est douteux. Quelques uns disent que durant la première partie de la contestation entre l'Espagne et ses colonies d'Amérique, il furent retirés du cénotaphe dans lequel ils étaient déposés et jetés aux vents.

La véritable histoire des restes de Colomb, est la suivante: Son corps fut transporté, conformément à sa volonté, à travers l'Atlantique, et déposé dans une église, dans la ville de St. Domingue, Ile d'Haïti. Il fut renfermé dans un cercueil de plomb, et placé dans un autre en chêne. Les fers qui accablèrent le grand homme, lors de son rappel du Nouveau-Monde par Ferdinand, furent placés à côté du corps, dans le cercueil.

Quand l'île passa des mains des Espagnols, ses restes furent envoyés à la Havane. Le cercueil fut découvert et alors bien peu de chose demeura du grand Amiral qui donna un Nouveau-Monde aux royaumes de Castille et de Léon; les cendres seules et les fers insignifiants, corrodés par la rouille des siècles, furent tout ce qu'on put distinguer. Le tout fut renfermé dans un petit sarcophage, et déposé, avec beaucoup de pompe ecclésiastique et militaire, dans la muraille de la cathédrale de la Havane. Ils furent transportés d'Haïti dans un vaisseau de guerre, et rien ne fut omis pour rendre la scène aussi magnifique qu'imposante.

FRAIS DE GUERRE AVEC LES INDIENS:—S'il est quelque chose qui doit surprendre le monde, c'est la constance avec laquelle une poignée de sauvages résiste depuis plus de trois ans contre les forces des Etats-Unis. Les différens généraux qui ont été envoyés dans la Floride, loin d'y avoir obtenu des succès, n'y ont éprouvé que des revers, comparativement au petit nombre d'hommes qui leur était opposé et aux sacrifices faits par le gouvernement, pour arriver à une conclusion. Le bill qui a été présenté à la chambre des représentants de Washington, le 21 mars dernier, donne une petite idée de ces sacrifices; pendant l'année dernière et la présente année; on l'appelle, en dérision, le *bill des vétérinaires*; son véritable titre est: "Le bill faisant des appropriations pour la suppression des hostilités Indiennes." Parmi les items, on distingue les suivants:

Pour fourrages, chevaux et charriots,	\$627,300.
Waggons de transports &c., envoyés de la Floride dans le pays des Cherokee,	450,000.
Pour bâteaux, barques allèges, chalands, etc. etc.	250,000.
Cartouches pour canons, fusils, pistolets, etc.	35,000.
Tentes, haversacs, couvertures, etc. etc.	20,677,—56.
Paye de 4000 volontaires, pour 1828, arrérages 153,415 dollars,	1,416,025,—32.
Transport de 4000 volontaires,	100,000.
Travaux manuels, etc.,	321,300.
Autres items montants à	855,155.
Pour erreur de commissaire dans le payement des Indiens, l'année dernière,	7,775,—53.

Total, . . . \$4,083,233,—41.

EVENEMENT MALHEUREUX:—Un accident déplorable est arrivé dans la dernière quinzaine du mois dernier, dans l'une de nos paroisses à gauche du fleuve, et qui donne encore un exemple de plus de la nécessité de prendre des précautions pour éviter les malheurs. Deux petites filles étaient couchées à terre, le long d'un poêle. Un homme voulant tirer du fourneau un chaudron d'eau bouillante, eut le malheur de le laisser tomber sur les deux pauvres petites créatures, dont l'une eut les deux jambes horriblement brûlées, et l'autre une partie du côté, ainsi que la cuisse. On espérait qu'elles n'en mourraient point; mais elles se trouvaient horriblement abîmées.

Le Cantique que nous avons donné dans notre numéro de lundi, et que nous devons à la verve de notre ami J. G. BARTHE, dont les talens ont produit sensation dans le pays, a été chanté dimanche dernier, dans l'église paroissiale de Trois-Rivières, et a excité le plus vif enthousiasme.

BATEAU A VAPEUR:—Le *Varennes*, qui arriva de Sorel dans notre port, mercredi dans l'après midi, est le premier bâtiment qui soit entré à Montréal de cette saison.

THEATRE:—Jamais sans doute notre jolie salle n'a été aussi nombreusement visitée, et n'a présenté un semblable coup d'œil. Les Dames, dans les toilettes les plus élégantes, les costumes militaires dans toute leur splendeur, tout contribua à étonner ceux qui sont habitués à assister aux représentations d'amateurs. Le jeu des acteurs a été hautement satisfaisant et nul de ce qu'on pouvait s'y attendre, même d'après la réputation que la plupart d'entre eux avaient déjà acquise. La recette a dû être considérable, et nous nous en félicitons sincèrement pour les infortunés qui doivent en profiter.

COMMERCE:—Mardi dernier, les Banques en ville refusèrent de recevoir les notes des Banques du Haut-Canada, à moins d'un escompte de cinq pour cent. Les notes de la Banque de Gore et de la Banque du Commerce du District de Maidland sont encore au pair.

TEMPERATURE:—Il a tombé un abat de neige cette nuit, qui a couvert toute la terre; elle fuit aujourd'hui, quoique le ciel soit couvert et menace de nouvelle neige.

NOUVELLES DIVERSES

Les hon. George Pemberton, W. Walker, J. W. Woolsey, C. A. Holt et T. Froste, écuyers, ont été nommés administrateurs de la bibliothèque de Québec, pour l'année suivante.
— Le Trois-Rivières, capitaine St. Louis, doit former l'un des bateaux à vapeur de la ligne d'opposition entre Québec et Montréal.
— Les pétitions présentées au parlement contre les mesures prises au sujet du Bas-Canada sont au nombre de 79. Elles sont couvertes de 11,556 signatures.
— L'empereur du Mogol est mort à Delhi, dans la fin de Septembre, âgé de 82 ans. Son successeur nommé Suraschuddin a été installé par le résident anglais.
— La Porte Ottomane a reçu la nouvelle que le Shah de Perse est arrivé avec son armée dans le voisinage de Hérat. On pensait à Tcheran que Hérat serait pris par les troupes en peu de jours.
— Achmet-bey, fils du dernier bey du Tunis, a été, à la demande des Tunisiens, nommé begler-bey de cette régence. Le diplôme de sa nomination lui sera envoyé par le contre-amiral Osman-Bey.
— Un haut fonctionnaire, qui a éprouvé par suite d'incendie une perte de 2000 frs. dans une usine, a obtenu du gouvernement français 10,000 frs. d'indemnité. Le département de la Gironde, qui par suite de greles, incendies, débordemens etc. a éprouvé une perte de 700,000 frs. vient de recevoir une indemnité de 12,000 frs. Qu'on dise encore que l'égalité n'est pas observée en France!
— Le vestibule royal du Louvre a reçu quatre statues: celles de Louis Philippe, de Mirabeau, de Bailly et de Foy; une niche reste vide pour la statue de Casimir Perrier. On ne sait trop ce que toutes ces statues pourront dire d'être ainsi confondues pêle-mêle.
— L'Académie française, après avoir terminé le dictionnaire de la langue, s'occupe maintenant d'un dictionnaire qui comprendra l'histoire de l'origine, des modifications et du décès des différents mots. Ce travail aura environ 99 volumes. Comme cet illustre corps n'a mis que 40 années à faire le premier dictionnaire en deux volumes, et qu'il n'en est encore qu'à la lettre A du second dictionnaire en 69, c'est le cas de dire:
Vraiment, le sort n'aurait fait obligé
S'il m'avait dit: "Tu vivras jus u'au G!"
— Le service funèbre de la Reine Hortense a eu lieu à Reuil, le 11 janvier dans l'église paroissiale, avec une pompe extraordinaire. Madame la princesse de Lipano (madame Murat) et le prince de Musignano, fils de Lucien Bonaparte, étaient présents.
— Un duel a eu lieu entre Mr. Alfred Dufougerais, éditeur de la mode, journal de Paris, et Mr. Loève Weimars, secrétaire d'ambassade. Mr. Loève Weimars a reçu un coup d'épée.
— On fait le projet d'établir une poudrière au Mont-Valérien; des officiers du génie dressent des plans à cet égard.

NAISSANCE.

En cette ville, jeudi dernier, la dame de Logan Fuller, écuyer, a mis au monde un fils.

DECES.

En cette ville, le 18 courant, à la résidence de Mr. T. J. Green, Mr. N. O. Covert, âgé de 26 ans, d'Albany, N. Y.
En cette ville, le 16 courant, Mademoiselle Mary Cameron.
A Québec, le 16 courant, à l'âge de 81 ans et 3 mois, Dame Marie Louise Brunet, veuve de feu sieur Jacques Ducheneau.
A St. Pierre les Bequets, le 16 avril, après une maladie d'un an, Dame veuve Gabriel Dionne, âgée de 79 ans, mère de Joseph Dionne, écuyer.

ANNONCES.

VENTE LEGALE D'IMMEUBES.

DIMANCHE le 22 du courant, à la porte de l'Eglise paroissiale de cette ville, seront vendus au plus haut enchérisseur, divers Emplacements situés en la Cité de Montréal, dépendant de la succession de feu CHARLES PICARD, en son vivant Maître Boucher de Montréal.
On pourra connaître la situation et superficie des dits Emplacements et les conditions de la vente, en s'adressant au soussigné.
J. A. LABADIE, N. P. m. j.-1.
3-Montréal, 13 Avril, 1838.

MOULLE CIREE.—100 aunes convenable pour parquets, pianos, tables, etc.
—AUSSI—
Coffes à chapeaux en étoffes vernies, manteaux, tabliers, etc. et canvas peints pour bateaux, à vendre à la manufacture du soussigné, sur le marché à toin.
Montréal, 19 avril, 1838. M. A. LAFRAMME. m. j.-3

LOUER et possession donnée immédiatement, une MAISON, située à la Longue Pointe, voisine de la propriété occupée par Mr. Handyside, avec jardin complanté de toutes espèces d'arbres fruitiers, une étable avec hangar et un puit au coin de la maison. Le bas de cette maison a servi comme tannerie. S'adresser à madame JAMES YOUNG, au vieux marché, Rue de l'Hôpital.
Montréal, 6 avril, 1838. m. j.-2.

VENDRE:—Cartes Géographiques de Québec, Montréal, Haut et Bas-Canada, par Bouchette à 14 la serie.
Description Topographique de Canada, trois tomes, en Anglais, à £2.
Montréal 17 avril, 1838. ATKINSON & Cie. m. j.-2.

A VENDRE.

FER en barre et en paquets,
Chânes avec certificats de leur épreuve au moyen de la machine,
Ancres et ancres à touer,
Clous et longs clous,
Bûches et pelles,
Pucles patentes du Dr. Nott,
Noir à souliers liquide de Warran en pintes, chopines et demi-chopines.
Do en pate do en do do do,
Chapeaux de Wilson de Londres,
Articles menus de ferronnerie,
Canevas,
Toile à poche,
Toile grise,
Huile de graines de lin,
Primes d'Etat, gros choix et autres,
Montréal, 17 avril, 1838. ATKINSON & Cie. m. j.-2.

HOTEL ET RESTAURANT FRANCAIS A NEW-YORK.

LE ROCHER DE CANDALE.

TENU PAR CLAUDE BROYER, Broad-Way, AU COIN DE REED Street.
CETTE Maison où l'on parle français et anglais, est tenue par un ancien SOLDAT DE LA GARDE, qui a fait toutes les campagnes de la république et de l'Empire, et qui a été cuisinier de S. M. l'Empereur NAPOLEON, pendant son séjour à l'ILE D'ELBE.
On y trouve maison de pension, appartemens garnis, restaurant français à carte, et tous les objets qui constituent la barre la mieux approvisionnée.
Presque tous les Canadiens qui ont voyagé aux Etats-Unis, ont honoré cette maison de leur confiance; tous ont été à même d'en apprécier la bonne tenue, ainsi que l'économie qu'elle présente sur tous les autres auberges de New-York.
N. Y. le 8 avril, 1838. m. j.-2.

LOUER Pour être livrée le 1er de Mai une MAISON en PIERRE à deux étages au coin des rues Craig et St. Gabriel, au coin de celle occupée par l'Hon. T. POTIER. S'adresser à Mr. DE BLEURY, rue Craig.
14-Montréal, 7 Février, 1838. m. j.-1

E C R I T U R E .

LOUIS PELTIER, MAITRE D'ECRITURE, informe respectueusement les Dames et Messieurs de Montréal, qu'il se propose d'enseigner l'Art ci-dessus, dans cette ville.
Dans le cours de DOUZE LECONS, (d'une heure chaque.) il entreprend de convertir la main la plus irrégulière, en une main régulière et superbe.
CONDITIONS.—DEUX PIASTRES pour le Cours.
Point de progrès, point de paiement.
L. P. se transportera à la résidence de ceux qui voudront bien l'honorer de leur patronage.
S'adresser au Bureau du Populaire, entre 4 et 5 heures de l'après-midi.
12-Montréal, 12 avril, 1838. b-1

VENDRE:—2000 PEAUX DE RATS MUSQUES, d'une qualité supérieure, ayant été conservées en 1837, par
B. DEMERS ET CIE.,
Marché-Neuf.
m. 6.w.-1.
6-Montréal, 16 avril, 1838.

JARDIN BOTANIQUE DE GUILBAULT,

Côte Ste. Catherine, Pied de la Montagne.

On trouvera constamment à cet Etablissement une collection de Pommiers, Pruniers, Poiriers, Cérusiers, Groselliers, Gadelliers, arbustes à fleurs, arbres forestiers, marriers, plantes vivaces, plantes bulbeuses, Dahlia, Rosa, Pivoines et une collection considérable de plantes de serre, plantes médicinales, graminées à fleurs, etc. le tout à des prix plus bas qu'ils n'ont jamais été offerts.
Les ordres laissés à la Librairie de M. C. P. LEPROHON, ou au nouvel Etablissement seront exécutés avec ponctualité.
N. B.—On peut laisser des ordres à l'ancien Etablissement au Côtéau Barron d'ici au 15 mai prochain.
Montréal, 16th April, 1838. 1

LE TIRAGE AU SORT DU JARDIN BOTANIQUE DE GUILBAULT, aura lieu, positivement, le premier jour de Mai prochain. Il y a encore quelques lots à vendre.
3-Montréal, 16th April, 1838. 1

VENDRE OU A LOUER—Une belle MAISON nouvellement bâtie, avec écuries, remises et autres bâtimens séparés, cour et tres beau jardin, gain, d'arbres fruitiers en plein rapport. Cette propriété, est située sur l'une des plus magnifiques expositions de la Côte à Barron, et a vue sur toute la ville. Le titre est incontestable, et les conditions sont très avantageuses. S'adresser pour en traiter au soussigné,
A. REGNIER,
Rue Notre Dame, maison Murphy.
m. j.-1
15-Montréal, 28 Juillet 1837.

LOUER, et possession donnée immédiatement, QUATRE BUREAUX adjoignant la BANQUE DU PEUPLE, dans la Rue St. François Xavier.
—AUSSI—
Un MAGASIN, très convenable, EN PIERRE à deux étages, avec CAVES, &c., dans la rue St. Sacrement. S'adresser à
B. H. LEMOINE,
Banque du Peuple.
m. j. 1
16-Montréal, 31 janvier, 1838.

LOUER:—A commencer du premier d'octobre prochain, la MAISON maintenant occupée par Mrs. EDMONDS, faubourg de Québec. S'adresser à
D. M'QUEEN,
Rue St. Paul.
m. j.-1
17-Montréal, 20 septembre, 1837.

UNE MAISON DE PENSION privée respectable, exactement située vis-à-vis l'Hôtel de l'Ottawa, rue McGill, est maintenant ouverte pour la réception de pensionnaires bien-nés, pour qui on aura toutes les attentions possibles.
Toutes personnes désirant avoir des chambres non-meublées seront accommodées comme telles.
A. M. L. S.
m. j.-1
18-Montréal, 11 décembre, 1837.

LOUER du premier de mai prochain:—1o. Cette maison comode dans la Rue St. Paul, dont le haut est maintenant occupé par J. D. Bernard, écuyer, avec le magasin dans le bas qu'occupent Messrs. F. Renaud et Cie. auquel magasin sera adjoit en arriere, un autre spacieux magasin.—Les caves de cette maison sont voutées en pierre, et sont à l'épreuve du feu.
2o. Ce vaste MAGASIN à quatre étages, de 60 pieds environ, de front sur la rue des Commissaires, par environ 100 pieds de profondeur (adjoignant au nord est, les magasins de Messrs. Knox, Mack et Cie.) dans lequel se trouvent deux voutes à l'épreuve du feu, et de commodos bureaux ou offices.
3o. Un autre vaste MAGASIN, aussi à quatre étages, adjoignant celui ci-dessus mentionné d'un côté, et de l'autre côté au sud ouest les magasins de Messrs. Cuvillier et Fils présentent un front d'environ 30 pieds à la rue des Commissaires, sur environ 90 pieds de profondeur. Les caves des deux bâtimens sont bien planchées.
S'adresser sur les lieux aux occupants actuels.
LAROCQUE, BERNARD & CIE.
m. j.-6
33-Montréal, 6 février, 1838.

LOUER, au PREMIER MAI prochain.—1o. Une MAISON en Pierre et dépendances, rue St. Gabriel, maintenant occupée par Messrs. FOSYTH, RICHARDSON & Cie.
2o. Une MAISON en Pierre et dépendances, rue St. Claude, maintenant occupée par l'ARTILLERIE ROYALE.
3o. Une MAISON en Pierre et dépendances, rue St. Paul, près de l'Hôtel Rasco, ci-devant occupée par THISLEWAYTE.
S'adresser à G. WEEKS, Ecuyer, ou au soussigné.
J. O. ALFRED TURGEON.
8-Montréal, 16 février, 1838. m. j.-1

A LOUER.

UNE MAISON DE CAMPAGNE et un JARDIN avec Remises pour carrosse, écurie, et bon Puits, située dans la Grande Rue du Faubourg des Récollets, maintenant occupée par le Dr. BARNER. Possession à être donnée le Premier de Mai prochain, (avec ou sans meubles.)
—AUSSI—
Une MAISON et VOUTE, aux coins des Rues St. Paul et St. Jean Baptiste, maintenant occupée comme Magasin d'Épicerie par Mr. MERCURE.
—ET—
Les BATHISES aux coins des Rues Notre Dame et St. François Xavier.
S'adresser à
C. S. RODIER.
m. j. 9
9-Montréal, 16 février, 1838.

LOUER et possession à être donnée le premier de mai prochain, cette MAISON en brique à deux étages, située sur la rue Craig, et maintenant occupée par Mr. ARMOUR pere.
Il ne se trouve peut-être pas à Montréal une meilleur ni une plus confortable résidence. Cette maison est pourvue de poêles, grils et eau dans chaque étage; un parterre des plus agréables, complanté d'arbres fruitiers, fait aussi parti de ses larges dépendances, ainsi qu'un puit et une excellente glacière. S'adresser sur les lieux.
10-Montréal, 1 mars, 1838. m. j.-1

AVIS.

L'IMPRIMERIE du Populaire, rue St. Nicolas de Tolentin No. 3, se charge, à des prix modérés, de toutes espèces de Jobs et notamment de BLANCS pour les différentes Cours. Elle a constamment prêts: Sommations, Subpoëas, Saisies-Géneries, Saisies-Arrêts, Exécutions, Procès-Verbaux, Actes de Notaires, Actes de Procédures; le tout en français et en anglais.
Montréal, 12 Avril, 1838. o.

ELIXIR DE LONGUE VIE.

DEU de Médicaments jouissent en France d'une aussi grande réputation que l'Elixir de longue vie. Toutes les familles en font usage, car on l'emploie avec succès dans les maladies suivantes.
La Dyspepsie, les mauvaises digestions, les aigreurs, les crampes d'estomac, les éructations, les vents, les vers, la constipation, la chlorose, l'Anémorrhée ou suppression des règles, la pituite, les glaires, les dartres, pour faire passer le lait chez les nourrices, la leucorrhée ou fleurs blanches, la jaunisse, les scrofules, l'hydropisie, l'apoplexie, enfin comme purgatif, tonique et stomacique.
Prix: 2ch. 6d. la bouteille.

SIROP CALMANT ANTI-PHTHISIQUE.

Les Rhumes qui attaquent si souvent les grandes personnes et surtout les enfants, sont généralement trop négligés, pourtant ils sont presque toujours la cause de la Phthisie Pulmonaire ou Consommation chez les personnes les plus vigoureuses.
C'est pour prévenir ce funeste résultat que le Sirop Calmant anti-Phthisique a été composé. Il guérit, non seulement les Rhumes simples, mais encore, calme cette toux violente et convulsive si commune chez les enfans affectés de Rougeole, de Coqueluche, de Fièvre Scarlatine, de Variole ou Petite Vérole, etc.
Prix: 2ch. la bouteille.
Chez R. TRUDEAU, Apothicaire.
Rue St. Paul, pres du Marché Neuf.
—AUSSI—
Eau Balsamique, excellente pour la propriété de la bouche et prévenir le mal de dent et plusieurs maladies de la bouche.
19-Montréal, 5 mars, 1838. m. j.-1

L'ALLIANCE.

ASSURANCE BRITANNIQUE ET ETRANGERE SUR LA VIE ET CONTRE LE FEU, COMPAGNIE DE LONDRES, CAPITAL CINQ MILLIONS STERLING. ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DE FEU. ASSURANCE SUR LA VIE. Par la dite Compagnie, au bureau du Soussigné, Agent à Montréal.
C. TAIT.
m. j.-1
Montréal, 16 avril, 1838.

DISTRICT DE LA PAIX, ayant JURISDICTION CRIMINELLE dans le MONTREAL pour le district de Montréal, aura lieu au PALAIS DE JUSTICE, dans la ville de Montréal, SAMEDI, le VINGT ET UNIEME jour du mois d'AVRIL courant, à DIX heures du matin. En conséquence je donne avis public à tous ceux qui ont des poursuites à faire contre quelques prisonniers enfermés dans la prison commune du dit district ou autre, qu'ils soient là et alors présents; et je donne aussi avis à tous Juges de Paix, Coronaires et Officiers de la Paix dans et pour le dit district, de se rendre alors avec leurs Recors, registres, indictemens et autres papiers, afin de faire les diverses choses qu'il leur convient de faire suivant leurs charges respectives.
ROCH DE ST. OURS,
Shérif.
Bureau du Shérif.
Montréal, 10 avril, 1838. o.

AVIS.

Le Public est prévenu que le sieur GEORGE HYPOLITTE CHERRIER, n'est plus employé au Populaire, depuis le 1er. Avril 1838, et que rien de ce qui concerne cette feuille ne doit être traité par son entremise.
Montréal, 12 avril, 1838. o.

LOUER, à compter du premier mai prochain, une MAISON à trois étages, dans la rue St. Paul, appartenant à madame OSTEROUT, et maintenant occupée par B. Ansell, écuyer. S'adresser à
GEO. WEEKS.
m. j.-o
348-Montréal, 20 février, 1838.

CONDITIONS DU POPULAIRE.

Ce journal se publie trois fois la semaine: les LUNDI, les MERCREDI et les VENDREDI, soir.
Le prix de l'abonnement est de VINGT CHELINS par année, payables par semestres; non compris les frais de poste. Les souscriptions ne sont pas reçues pour moins de six mois. Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis, par écrit, un mois avant l'expiration du semestre.
PRIX DES ANNONCES:
Six lignes et au-dessous, 1er insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7d.
Dix lignes et au-dessous, 1er insertion, 3s. 4d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes: 1er insertion, par ligne, . . . 4d.
Chaque insertion subséquente, par ligne, 1d.
Les annonces se publient tant qu'on ne donne pas ordre de discontinuer, chaque fois que le nombre d'insertion qu'on requiert n'est point exprimé sur l'ordre.
Le BUREAU DU POPULAIRE est établi rue ST. NICOLAS, la seconde rue derrière la Banque du Peuple. On y trouve l'éditeur depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures après-midi.
Les correspondances doivent être adressées, et toutes réclamations faites, franc de Port, à H. LEBLANC de MARCONNAY, éditeur du Populaire.
Les abonnemens sont reçus, les ordres et les lettres, peuvent être laissés à la Librairie Canadienne de C. P. LEPROHON, rue Notre Dame, à côté de la Congrégation.
L'imprimerie du POPULAIRE se charge de la confection de toute espèce d'ouvrages, aux prix ordinaires des autres établissemens de cette ville.
Agent à Québec, T. CREMAZI, pere.
Agent aux Trois-Rivières, E. BOUDREAU, étudiant en médecine.
Agent à Laprairie, CAMILLE LACOMBE, marchand.
Agent à Kamouraska, H. M. DUCHENE, étudiant en médecine.
Agent à Belœil, G. COURSOLES, écuyer, N. P.
Agent à Boncherville, AUGUSTIN DELISLE, écuyer, N. P.
Agent à Sorel M. DUPLESSIS, écuyer, N. P.
Agent à St. François, A. BAZIN, écuyer.
Agent à Cap saint, GEORGE W. ALLSOPP, écuyer, P. M.
Agent à la Rivière du Loup, C. E. GAGNON, écuyer.
Agent à Longueuil, ANDRE TRUDEAU, instituteur.
Agent à Maskinongé, — DECARPEL, N. P.
Agent à St. Jean, MM. MARCHAND et BOURGEOIS, marchands.
Agent à Nicolet, L. M. CRESSE, écuyer, P. M.
Agent à Rigaud, S. FOURNIER, écuyer, P. M.
Agent à St. Jacques, T. DUPRESNE, écuyer, P. M.
Agent à Repentigny, VENANT ST. GERMAIN, écuyer.
Agent à Bellechasse, N. BOISSONNAULT, écuyer.
Agent à Ste. Marie Nouvelle Beaue, J. JOS. RENEY, écuyer.
Agent à St. Eustache, J. B. LAVIOLETTE, écuyer.
Agent à St. Roch, BACKSTON, écuyer.
Agent au Village de l'Industrie, DR. LEODEL, P. M.
Agent à Machiche, JOS. CARRIER, écuyer.
Agent à Châteaugay, CH. ARCHAMBAULT, écuyer.
Agent à St. Michel d'Yamaska, P. LAFLEUR, écuyer.
Agent à Rimouski, P. GAUVREAU, écuyer.
Agent à Deschambault, N. GAUTHIER, écuyer.
Agent à Vaudreuil, J. O. BASTIEN, écuyer.
Agent à Rivière à-Delisle, A. CHARLEBOIS, écuyer.
Agent au Coteau-du-Lac, G. BEAUDET, écuyer.
Agent à Chambly, S. et S. R. ANDREWS, écuyers.
Agent à Ste. Marie de Monroie, le Col. THEOPHILE LEMAY, P. M.
Agent à St. Mathias, P. BERTRAND, écuyer.
Agent à Terrebonne, F. X. VALADE, écuyer.
Agent à St. Philippe, FREDERIC SINGER, écuyer.
Agent à La Baie, W. MACDONALD, écuyer.
Agent à St. Césaire, W. U. CHAFFERS, écuyer.
Agent à l'Isle aux Noix, J. JOHSON, écuyer.
Agent à Napierville, P. GABELIN, N. P.
Agent à St. Vincent de Paul, CESAIRE GERMAIN, écuyer.
Agent à St. Ours, FRANCIS HUGUES, écuyer.
Agent à Contrecoeur, A. C. L. DUPLESSIS, écuyer.
Agent à Verchères, P. MENARD, écuyer.
Agent à St. Luc, T. L. MOREAU, écuyer,
Agent à St. Hyacinthe, JOSEPH BENOIT, écuyer.
Agent à St. Jude, F. BRODEUR, écuyer.
Agent à St. Damase, M. D. MEUNIER, écuyer.
Agent à St. Charles, PETER SPINK, écuyer, P. M.